



REGLEMENT INTERIEUR – BASE VIE des ENTREPRISES

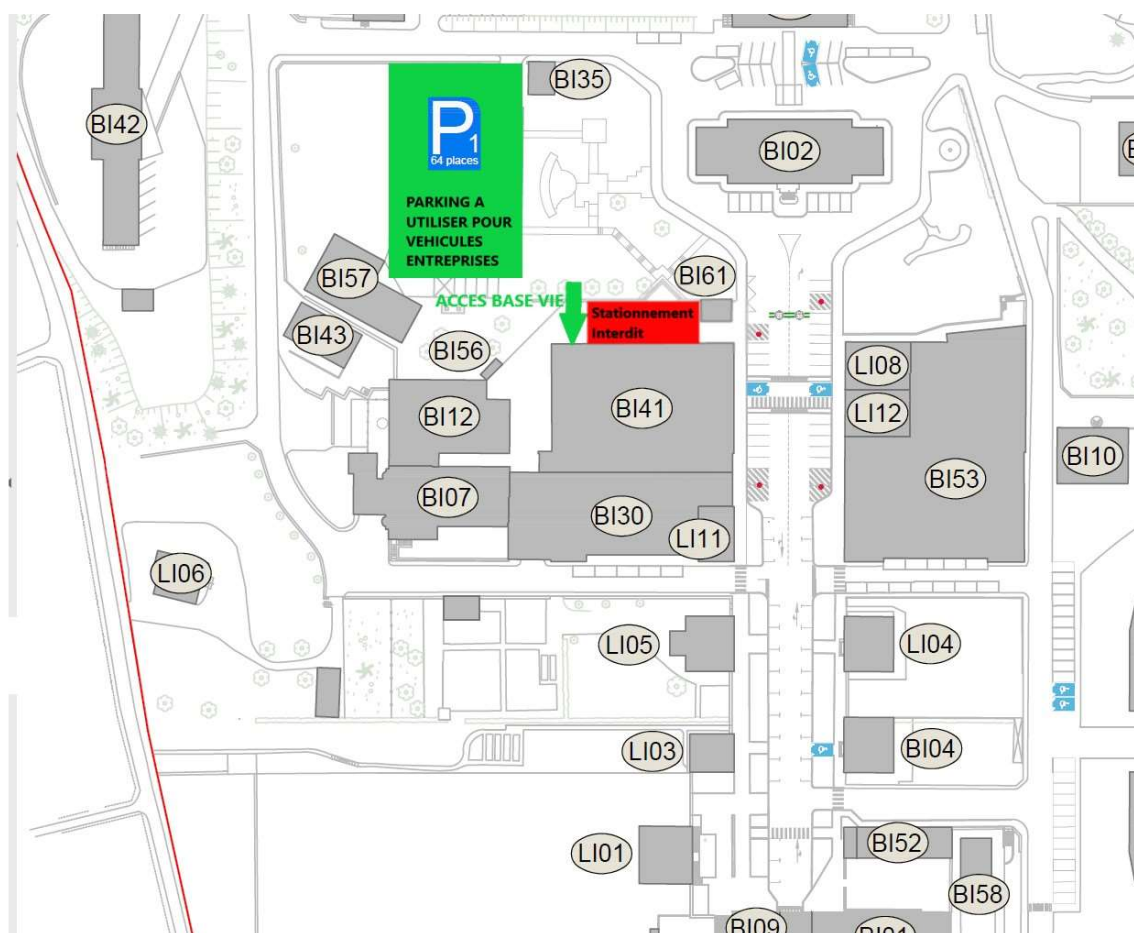
1/ DOMAINE D'APPLICATION

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des utilisateurs de cette base vie soit, tout personnel d'une entreprise extérieure intervenant pour le compte du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN) et dans le cadre d'une prestation au CPN.

Cette espace est la propriété du CPN et son accès est subordonné à l'acceptation par les utilisateurs du présent règlement intérieur.

2/ LOCALISATION ET ACCES

Le stationnement des véhicules d'entreprise sera exclusivement sur le parking P1 (en vert sur le plan ci-dessous). En aucun cas les véhicules d'entreprises, ni même les véhicules personnel des intervenants ne devront être stationnés dans l'avenue ni même sur le parking de la Direction du CPN (en rouge sur le plan ci-dessous).



L'accès à la base vie sera donné selon les modalités d'accès aux entreprises, spécifiées dans le Plan de Prévention.

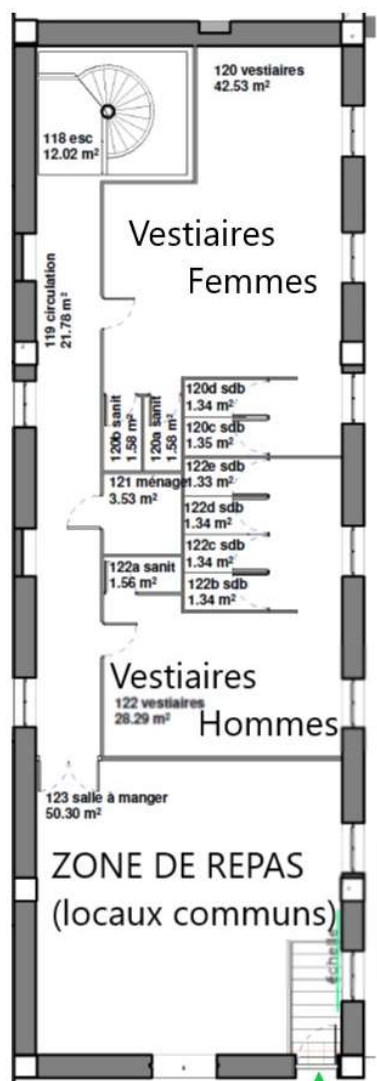
Date d'application : 31/08/2020	Direction émettrice : ST	Rédacteur : C MARCHAL
Durée de validité : indéterminée		
Rubriques de classement : S:_ENCADREMENT_SUP\CHANTIERS\BASE VIE		
Destinataires :		
Utilisateurs		

Services Techniques

L'accès à la base vie n'est autorisé qu'au personnel en possession d'une carte d'accès CPN validée*. Cette carte d'accès lui permet d'entrer dans les locaux communs puis dans le vestiaire hommes ou le vestiaire femme fonction de son genre.

Dans un souci de sécurité et conformément aux règles d'utilisation de la gestion d'accès du CPN, il est strictement interdit de prêter ou de confier un badge à un tiers (la responsabilité personnelle pouvant être engagée en cas de vol).

AMENAGEMENTS



Dans les locaux, des vestiaires sont mis à disposition, à sécuriser par cadenas de l'intervenant. Ils peuvent être utilisés pour la semaine (du lundi au vendredi) mais devront être libérés à chaque fin de semaine. Le CPN se réserve le droit d'ouvrir les casiers restés fermés le vendredi soir à partir de 18h.

4 douches + 1 WC sont disponibles dans le vestiaire hommes

2 douches + 2 WC sont disponibles dans le vestiaire femmes

En cas de problème technique constaté dans les locaux (fuite, casse, défaut électrique, ...), nous vous demandons de contacter le numéro d'urgence technique au **03.83.92.53.14**

Les locaux sont entretenus quotidiennement par la société prestataire du CPN.

Date d'application : 31/08/2020	Direction émettrice : ST	Rédacteur : C MARCHAL
Durée de validité : indéterminée		
Rubriques de classement : S:\ENCADREMENT_SUP\CHANTIERS\BASE VIE		
Destinataires :		
Utilisateurs		

Services Techniques

CONDITIONS D'UTILISATION

Ces locaux sont mis à disposition par le CPN pour permettre aux intervenants de travailler dans de bonnes conditions. Il vous est donc imposé de respecter les règles d'utilisation de ces locaux :

Locaux et équipements :

- Les utilisateurs s'engagent à respecter les lieux et les équipements, maintenir en état les installations et les équipements ainsi que la propreté des locaux y compris les équipements sanitaires et les accès extérieurs (boues, déchets, ...),
- Le branchement de tout nouvel appareil consommateur d'énergie et de fluides doit faire l'objet d'un accord préalable du Responsable des Services Techniques. L'éclairage et le chauffage devront être utilisés à bon escient. Toute utilisation de chauffage d'appoint est interdite,
- Il est interdit de faire entrer des animaux (sauf les chiens d'accompagnement de personnes handicapées),
- Les équipements présents dans les locaux ne doivent pas quitter les lieux,
- Il est demandé aux utilisateurs de signaler tout problème technique,
- Il est interdit de remplacer les cylindres des locaux sans l'autorisation du Responsable Services Techniques
- Il est interdit d'assurer du stockage dans les locaux communs, dans les locaux non attribués ni même sur les extérieurs. Il est interdit d'assurer de stockage de produits inflammables, explosifs ou dangereux
- Il est interdit de coller ou suspendre quoi que ce soit sur les murs et les faux plafonds ni même de personnaliser les équipements (casiers vestiaires par exemple),
- Il est interdit de s'adosser aux murs ni d'y laisser reposer les pieds,
- Il est interdit de monter ou s'asseoir sur les meubles, tables et le mobilier de cuisine.

Comportement individuel et collectif :

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux,
- Il est interdit d'introduire de l'alcool ou des produits stupéfiants dans les locaux,
- Il est interdit de manger ou de boire dans les locaux vestiaires,
- Le respect des personnes s'impose à tous. Tout comportement irrespectueux, grossièreté ou insolence, atteinte à l'intégrité physique ou morale des individus, dégradations de bâtiments ou matériels, seront susceptibles de poursuites légales. De tels actes entraîneront l'interdiction de l'accès à l'établissement. D'autre part, il est interdit de diffuser de la musique dans les locaux.
- Il est demandé à chacun, en quittant les lieux de vérifier que toutes les utilités sont fermées (eau, éclairage, ..), les fenêtres et les portes closes
- Les portes doivent être systématiquement fermées (porte de vestiaire et porte d'entrée)
- Aucun effet personnel ne doit être posé sans y être sécurisé dans les casiers prévus à cet effet. Le CPN ne peut être tenu responsable de tout vol à l'intérieur des locaux
- Il incombe à chacun d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire en accord avec autrui

Les utilisateurs sont tenus de faire respecter la tranquillité au sein de l'hôpital et veilleront à ce qu'il n'y ait pas de bruits intempestifs aux abords des locaux : cris, chahuts, ...

Tenue correcte :

- Les utilisateurs devront conservés une tenue correcte (chaussures, pantalon et tee-shirt à minima), y compris pendant les temps de pause,
- Les utilisateurs devront s'assurer de la propreté de leurs chaussures. Dans le cas où une personne a des chaussures très sales, il est exigé, dans un souci de propreté des circulations à l'égard des autres utilisateurs, de les nettoyer dehors avant d'entrer.

Date d'application : 31/08/2020	Direction émettrice : ST	Rédacteur : C MARCHAL
Durée de validité : indéterminée		
Rubriques de classement : S:_ENCADREMENT_SUP\CHANTIERS\BASE VIE		
Destinataires :		
Utilisateurs		

Services Techniques

Hygiène :

Il incombe à chacun d'avoir une hygiène corporelle et vestimentaire en accord avec autrui.

Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que ramasser et/ou mettre dans les poubelles, les bouteilles d'eau, papiers et autres détritiques en prévoyant d'évacuer les poubelles hors du site, selon les filières dédiées, chaque jour

Après usage de la cuisine, des vestiaires et sanitaires, il est demandé à chacun de les laisser dans un état de propreté correct (évier, réfrigérateur, micro-ondes, propres, sols balayés, vestiaires, sanitaires et toilettes nettoyés et salubres, abords propres). Il est expressément demandé de bien veiller à fermer l'eau des robinets après utilisation afin d'agir ensemble à la préservation des ressources.

En cas de non-respect de cette règle par un agent d'une entreprise utilisatrice, un nettoyage complémentaire sera facturé.

En période Covid-19, <u>une désinfection du casier vestiaires est obligatoire</u> après toute utilisation.

Biens des utilisateurs :

Afin de limiter les vols, les utilisateurs prendront soin de ne laisser aucun objet personnel sans surveillance. Il est recommandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires, cuisines, ...

Le CPN décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou dommage quelconque pouvant être subi par les biens ou les personnes à l'intérieur des locaux.

Sécurité incendie :

L'ensemble des utilisateurs des locaux devra prendre connaissance et se conformer aux consignes ci-dessous :

- Respecter les consignes de sécurité spécifiques pouvant être indiquées dans les locaux,
- Repérer l'emplacement des extincteurs et des lieux d'évacuation incendie les plus proches des lieux
- Laisser libre la sortie de secours et l'accès aux équipements de sécurité
- Signaler immédiatement tout incident, accident, présence ou comportement anormal constatés et évalués suspects ou pouvant présenter un danger ou une menace pour les personnes, l'environnement ou les biens

En cas d'urgence, **contacter le 7** sur le téléphone présent dans la cuisine.

* La loi Informatique et Libertés renforcée par le Règlement Général sur la Protection des données vous permet d'exercer votre droit d'accès aux données vous concernant en prenant contact avec les Services Techniques du CPN.

Date d'application : 31/08/2020	Direction émettrice : ST	Rédacteur : C MARCHAL
Durée de validité : indéterminée		
Rubriques de classement : S:_ENCADREMENT_SUP\CHANTIERS\BASE VIE		
Destinataires :		
Utilisateurs		